

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2017

Présents : Joris HURIOT, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Francis GUILLET, Frédéric PERROSE, Christelle LOMBARD, Brice MARLANGEON, Karim LHUILLIER, Agnès LAIBE, Bruno HURIOT.

Pouvoirs : Magali CHATELAIN à Christine MARCHAL LABAYE, David MANGIN à Agnès LAIBE, Olivier ANDRE à Karim LHUILLIER.

Absent : KANY Gaëtan.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2017 : Unanimité

2. Maison congrégation Notre-Dame : Dans le cadre de la transaction pour l'achat de la maison congrégation Notre-Dame, le vendeur émet une condition essentielle et déterminante à la vente, à savoir :

"L'acquéreur s'engage à conserver la destination de cimetière de la parcelle cadastrée section AB n°206 et ne procéder à aucune exhumation de corps. L'acquéreur s'engage également à rénover en concertation avec la Congrégation Notre Dame, et entretenir à ses frais, ledit cimetière. La Congrégation souhaite qu'une plaque (stèle) mentionnant les noms des sœurs de Notre-Dame et autres personnes inhumées dans le cimetière soit installée et demeure présente sur place pour indiquer et rappeler l'existence et l'historique de ce cimetière. L'acquéreur s'engage enfin à créer un passage piéton indépendant pour accéder à ladite parcelle sur la parcelle cadastrée section AB n°192 et/ou par le parc public (parcelle cadastrée AB n°245), accessible à toute personne sans restriction."

Pour : Unanimité

Questions diverses :

Mise en place de la réserve communale : attente du retour de toutes les réponses des adhérents avant de déclencher une première rencontre.

L'armoire électrique de l'éclairage public de la route d'Épinal et de la rue de la Chapelle ronde a été sérieusement endommagée dans la nuit du 25 au 26 octobre. Le Maire a contacté le syndicat mixte d'électricité des Vosges pour que le problème soit résolu au plus vite.